

1. Le concept de *Homeland Defense* demeure obstinément flou et il est très difficile de tracer un portrait précis et complet des initiatives auxquelles il donne lieu aux États-Unis, tant les intervenants et les programmes sont nombreux. Cette confusion constitue un obstacle majeur à toute réflexion globale sur le sujet, et donc à l'élaboration de politiques, par le gouvernement canadien, qui tiennent compte des liens qui peuvent exister entre ces programmes.

2. Malgré cette confusion, il semble acquis que le gouvernement américain va, pour l'avenir prévisible, poursuivre les initiatives qu'il a déjà entreprises (que ce soit dans le cadre du projet de bouclier antimissile, de la lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale, ou encore de la cybercriminalité) et en lancer d'autres. Rien n'indique que ces menaces vont perdre de l'importance dans l'ordre des priorités de l'Administration Bush.

3. Les participants à ce séminaire s'entendent pour dire que toutes ces activités pourraient avoir de profondes conséquences de ce côté-ci de la frontière, que ce soit directement, par des demandes de coopération provenant de Washington, ou indirectement, en affectant les échanges canado-américains et, de façon plus générale, l'état des relations bilatérales. Le gouvernement canadien a donc tout intérêt à porter attention à l'évolution de ce dossier aux États-Unis.

La tâche de ce groupe de travail pourrait être définie comme suit :

1. Colliger toutes les informations disponibles sur les différents aspects du sujet et les mettre à la disposition des intervenants qui en font la demande;

2. Répertorier les différentes initiatives élaborées et mises en œuvre par les autorités américaines, identifier les programmes qui sont le plus susceptibles d'avoir un impact de ce côté-ci de la frontière ou d'affecter les relations bilatérales, et évaluer la nature et l'ampleur de cet impact.

3. Si besoin est, faire des recommandations aux autorités canadiennes.

Il s'agit d'un travail qui se fait déjà dans certaines officines gouvernementales, telles que le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (ministère de la Défense nationale) ou le Conseil privé. Néanmoins, deux raisons militent en faveur de la création d'un groupe élargi qui comprendrait aussi des représentants du milieu universitaire, de l'entreprise privée, des organisations non-gouvernementales et des forces de l'ordre provinciales et municipales.

La première raison est que ce groupe pourra conserver une vision d'ensemble du dossier et établir des liens entre les différents programmes. Dans l'état actuel des choses, la collaboration avec les États-Unis se fait au cas par cas, sans que les intervenants canadiens ne disposent d'un portrait global clair de la situation. Celui-ci permettrait pourtant d'évaluer la justesse de certaines tactiques de négociation évoquées par les participants au cours de ce séminaire, notamment l'idée consistant à accéder à certaines demandes provenant des États-Unis pour disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour rejeter celles qui posent de sérieux problèmes. Il s'agit, en quelque sorte, de combattre le feu par le feu — c'est-à-dire de développer une approche cohérente et, éventuellement,